

# Convocation

## Comité Syndical

Mesdames, Messieurs les délégués GEMAPI et ANIMATION  
du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Tonnerre, le 23 juin 2023

N/Réf. : PB/LB/DB/23-0076

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Nous n'avons pas eu le quorum au Comité Syndical qui s'est déroulé le 8 décembre 2022.

Aussi, conformément à la réglementation, je vous invite à une nouvelle réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Armançon (SMBVA), qui se tiendra le :

**Jeudi 29 juin 2023 à 10 heures**  
**(Émargement à partir de 9 h 45)**

**À TONNERRE (locaux du SMBVA : 58 Ter, rue Vaucorbe)**

L'ordre du jour reste inchangé :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 6 avril 2023
- Information sur les décisions prises au titre de la délégation accordée au Président

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Élection d'un.e vice-Président.e
- Désignation d'un.e délégué.e du SMBVA au CNAS
- Avis du SMBVA sur le projet de révision du SAGE
- Rapport d'activité 2022

### **GEMAPI**

- Restauration hydromorphologique de la Brenne dans la traversée de Montbard
- Acquisition de terrains à Auxon et Montigny-les-Monts

### **FINANCES**

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Compte de Gestion 2022, votes du Compte Administratif 2022 et de l'affectation du résultat 2022
- Vote du Budget supplémentaire 2023
- Règlement financier relatif aux opérations GEMAPI portées par le SMBVA

### **QUESTIONS DIVERSES**

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Patrice BAILLET



P.J. : Pouvoir